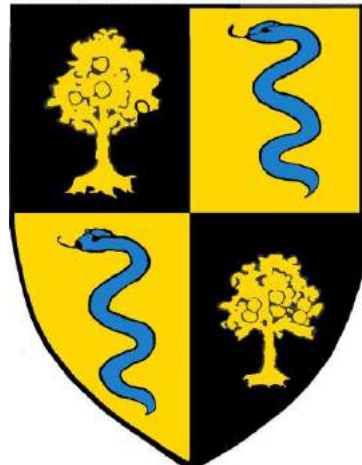




BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2017

MARCHÉSIEUX



SOMMAIRE

1. Mot du Maire -----	3
2. Organisation de notre commune-----	4
3. Le budget-----	10
4. Les travaux et événements 2016 -----	14
5. Le projet salle des fêtes-----	22
6. Les Marchuais -----	24
7. Les entreprises de Marchésieux-----	27
8. Les associations et manifestations dans notre commune -----	28

Bonne lecture...



Veuillez nous excuser pour la parution tardive du bulletin

Page 1 : Marchésieux vu d'un drone mandaté par le conseil municipal,
Notre balson.

1. MOT DU MAIRE

2016 était à peine commencée que la voilà déjà finie, les jours et les mois défilent à une vitesse supersonique. Nous avons continué dans la même voie, essayer d'améliorer la vie des Marchuais dans la mesure de nos possibilités financières.

Grâce au fonds de concours de la communauté de communes Sèves-Taute nous avons pu réaliser une nouvelle tranche de goudronnage. Nos employés sont également intervenus sur plusieurs routes ou chemins communaux (le Chêne Brûlé, la Mancelière, la Ventinière, les Noires Terres...). Nous devons faire face à un problème récurrent, la structure des voies est de plus en plus disproportionnée avec le poids, la charge et l'envergure des engins qui les empruntent. La vitesse, souvent exagérée, des voitures sur les chemins empierrés favorise la création de nids de poule que les employés comblent régulièrement.

L'éclairage public a, de l'avis général été bien rénové. Nos candélabres bois, trentenaires, attendaient une cure de jouvence. C'est chose faite et l'équipement en leds nous fait faire 75 % d'économie d'énergie. La subvention du Ministère de l'Ecologie et le savoir-faire de Daniel nous ont bien aidés.

En 2017 Daniel va faire valoir ses droits à la retraite. Embauché en juillet 2002, il a bien servi la commune en mettant ses savoir-faire au service de nos équipements communaux (électricité de la cantine, réfection des classes et des logements de l'école, mise aux normes de la salle des fêtes, cuisine de l'Eau à la Bouche, ateliers communaux...), nous permettant ainsi de faire des économies substantielles et de faire des travaux en régie. Un appel à candidature est lancé pour une embauche au printemps. Son remplaçant devra avoir un profil comparable.

En juillet 2015 René a signé avec Mme Ségolène Royal ministre de l'Ecologie 2 conventions dans le cadre du TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte). La première pour allonger le réseau de chauffage au bois déchiqueté jusqu'à la salle des fêtes : 80 000 euros de subvention pour 100 000 de travaux. Le conseil municipal a retenu l'entreprise Lemazurier-Navarre et les travaux sont programmés pour février prochain. Pour valoriser au maximum notre chaudière nous allons faire des antennes pour raccorder les logements communaux rue du Port et maison Eustache.

L'autre convention concerne la rénovation thermique de la salle des fêtes : 88 000 euros de subvention pour 110 000 de travaux. Mais notre salle a 60 ans et a été construite principalement avec des baraquets de la Reconstruction démontés à Coutances, la couverture est en fibrociment amianté, les murs et la façade sont fissurés et les fermettes en bois de la structure de faible section. Un projet ambitieux mais nécessaire a été élaboré par l'architecte Lamare. La commune, les associations, les écoles, les habitants ont besoin d'une salle des fêtes digne de ce nom. Ce projet nous engage pour les décennies à venir. Le montage financier et les demandes de subvention sont en cours. Les travaux devraient démarrer au printemps 2017.

Au 1er janvier 2017 Sèves-Taute aura disparu, la loi Notre obligeant des intercommunalités de 15 000 habitants minimum. Notre projet de fusion avec Lessay et La Haye-du-Puits a été validé. Pendant des mois les présidents et les bureaux des 3 communautés de communes ont préparé le « contrat de mariage ». Les 3 pôles de Périers, Lessay et La Haye (où sera le siège social) vont conserver des rôles importants, ce qui est nécessaire pour maintenir la proximité des services. La zone artisanale, le golf deviennent communautaires comme les nappes, les transports des primaires. Le fonds de concours goudronnage est maintenu et le P.L.U.I. se poursuit. A nous de prendre notre place dans ce nouveau schéma pour que notre développement se poursuive.

Permettez-moi de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2017. Qu'elle vous voie en bonne santé et que vos projets aboutissent.

Fidèlement vôtre
Gérard Tapin.

2. ORGANISATION DE NOTRE COMMUNE

Pour contacter la mairie :

✉ 1, rue de l'Eglise
50190 MARCHESIEUX
☎ 02 33 46 70 18
📠 02 33 46 69 52
@ marchesieux2@orange.fr

Et notre site Internet, en cours de finition : www.marchesieux.fr

Accueil au public :

- ↳ Le mardi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- ↳ Le jeudi et le vendredi de 9h à 12h

Permanence élus :

- le mardi de 18h à 19h	René LAMAZURE, <i>adjoint</i>
- le jeudi 10h à 12h	Gérard TAPIN, <i>Maire</i>
- le vendredi de 11h à 12h	Roland LEPUISSANT, <i>adjoint</i>

Les commissions du conseil municipal :

Commission des Finances :	Anne HEBERT – Emilie CARDET – Grégory GAY – Gérard TAPIN - Patrick POULLAIN.
Commission Biens Communaux	Patrick POULLAIN – Sandra DORLÉANS – Virginie POISSON – Gérard TAPIN
Commission Logements et Bâtiments Communaux :	Rémy CUCU - Maryline MARTIN – René LAMAZURE – Nathalie HÉLAINE - Grégory GAY.
Commission : Travaux, Voirie - Matériel :	Roland LEPUISSANT – Grégory GAY – René LAMAZURE – Maryline MARTIN – David OURRY – Nicole JOUIN.
Commission Sports Loisirs Association Salle des Fêtes :	Rémi CUCU – Virginie POISSON – Sandra DORLÉANS – Nathalie HELAINE.
Commission Aménagements et projets habitat :	Roland LEPUISSANT - Anne HÉBERT – Nathalie HÉLAINE – René LAMAZURE – Emilie CARDET.
Commission Médiathèque – Maison des Marais – Culture :	Anne HÉBERT – Nicole JOUIN – Jean-Marc KUZMIAK – Emilie CARDET.
Commission Eglise et Cimetière :	Roland LEPUISSANT – Patrick POULLAIN – Jean-Marc KUZMIAK – Maryline MARTIN.
Commission Assainissement :	Roland LEPUISSANT – Rémi CUCU – David OURRY – Emilie CARDET.
Commission Communication : Jean-Marc KUZMIAK	Maryline MARTIN – Virginie POISSON – Sandra DORLÉANS.
Commission Cadre de vie – Fleurissement :	Virginie POISSON – Sandra DORLÉANS – Nicole JOUIN – Nathalie HELAINE.
Commission Développement Economique et Durable :	Anne HEBERT – Sandra DORLÉANS – René LAMAZURE - Nathalie HELAINE.
Commission Urbanisme PLU PLUI :	Gérard TAPIN – Roland LEPUISSANT – David OURRY – Patrick POULLAIN – Grégory GAY.
Commission Révision liste électorale :	Gérard TAPIN –Patrick POULLAIN – Jean-Marc KUZMIAK - Rémi CUCU.

Vous pouvez venir faire des photocopies à la Mairie, pendant les heures d'ouverture, rappel des tarifs :

- ↳ Particuliers : A4 : 0.25 € A4 recto/verso ou A3 : 0.30 € A3 recto/verso : 0.50 €
- ↳ Associations : A4 : 0.10 €

Du 19 janvier au 18 février 2017 aura lieu le recensement de la population.

Sous la houlette de Catherine Mulot qui coordonne le recensement deux agents recenseurs Béatrice Mesnil et Audrey Poisson se rendront, munies de leur carte, chez les habitants et dans tous les logements de la commune.

La priorité cette année est donnée au recensement par internet, opération très simple qui fait gagner du temps et économise du papier. L'agent recenseur remettra un code d'accès aux personnes désireuses de se faire recenser en ligne.



De gauche à droite : la coordonnatrice, Catherine, et les 2 agents recenseurs : Béatrice MESNIL (Mado) et Audrey POISSON.



C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



LE RECENSEMENT PAR INTERNET : C'EST PLUS PRATIQUE !

Plus de 4,1 millions de personnes ont répondu en ligne en 2016, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr



& votre commune

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL



☎ **Marchésieux** 02 33 47 92 01



☎ **Feugères** 02 33 76 10 65



☎ **Saint Martin d'Aubigny** 02 33 46 34 45

Les changements cette année : **Mme Robin Muriel** est nommée à titre définitif sur notre RPI.
Mme Santolaria Morgane a démissionné de l'Education Nationale. **Mmes Etasse Virginie** et **Pépin Mathilde** ont été nommées provisoirement sur son poste.
Mme Pionnier Marie a répondu à un appel d'offre pour l'année. C'est **Mme Courteille Sabrina** qui assure sa classe à titre provisoire.

Voici les répartitions :

A Marchésieux :

- ⇒ **Mme Tirard Céline** et **M. Poutas Maxime** accueillent les enfants de Toute Petite Section / Petite Section et Moyenne Section (2, 3 et 4 ans).
- ⇒ **Mme Morin Anne-Marie** et **M. Lecardonnel Julien** assurent l'encadrement des enfants de Moyenne Section (4 ans).
- ⇒ **Mme Courteille Sabrina** travaille avec des élèves de Grande Section (5 ans) et CP (6 ans).

A Saint Martin d'Aubigny :

- ⇒ **Mmes Goemaere Heidi** et **Esnol-Dupré Patricia** ont la charge des CP-CE1 (6 et 7 ans)

A Feugères :

- ⇒ **Mme Robin Muriel** enseigne auprès des élèves de CE2 (8 ans) et de CM1 (9 ans).
- ⇒ **Mmes Etasse Virginie** et **Pépin Mathilde** travaillent avec les CM1 (9 ans) et les CM2 (10 ans).

contrats aidés à l'école

Depuis le mois d'octobre 2015, **Mme Lemosquet Marine** a signé un contrat d'E.V.S. à 3/4 temps sur le RPI. Elle fait du tri dans les messages, organise les prêts à la BCD, aide à la surveillance des récréations, aux sorties scolaires si besoin, à la préparation du matériel de vote pour les élections...

Mme Lefrançois Sylvie intervient en tant qu'AVS dans la classe de TPS-PS-MS auprès d'un élève en situation de handicap.

Effectifs (septembre 2016) :

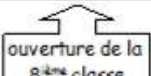
2016/2017	Nombre d'élèves		Nombre d'élèves habitant			
Nom des enseignants	Par classe	Par cours	À Marchésieux	À Feugères	À St Martin d'Aubigny	autres communes
Mmes Etasse et Pépin	24	5 CM1 / 19 CM2	15	5	4	0
Mme Robin	24	13 CE2 / 11 CM1	13	5	6	0
Mme Esnol-Dupré	20	8 CP / 12 CE1	7	7	6	0
Mme Goemaere	19	8 CP / 11 CE1	4	6	8	1
Mme Courteille	23	16 GS / 7 CP	9	6	6	2
Mme Morin / M. Lecardonnel	19	19 MS	10	4	5	0
Mme Tirard / M. Poutas	20	2 TPS/14 PS/4 MS	12	1	6	1
TOTAL 149	7 classes	149 élèves	70	34	41	4

Evolution des effectifs du RPI depuis 2001

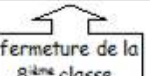
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Marchésieux	78	81	95	84	91	92	?	?	81	85	100	80	80	74	76	70	
Feugères	29	28	20	31	36	36	?	?	28	32	32	38	38	37	36	34	
St Martin d'Aubigny	40	45	42	43	40	45	?	?	49	49	55	50	48	43	48	41	
Autres communes	6	7	6	7	8	7	?	?	9	5	1	2	4	3	3	4	
Total	153	161	163	165	175	180	191	166	167	171	188	170	170	157	163	149	
Nombre de classes	6	7	7	7	7	7	8	8	7	7	7	7	7	7	7	7	
Moyenne par classe	25,5	23	23,3	23,6	25	25,7	23,8	20,75	23,8	24	26,8	24,29	24,29	22,42	23,28	21,28	



ouverture de la 7^{ème} classe



ouverture de la 8^{ème} classe



fermeture de la 8^{ème} classe

Le 26 janvier 2017, le Comité Technique de l'Éducation Nationale a proposé une fermeture conditionnelle d'une classe sur notre R.P.I.

Cela signifie qu'un comptage des élèves sera effectué le jour de la rentrée de septembre. Si le nombre d'élèves requis par l'inspection académique n'est pas atteint la fermeture sera définitive.

Mobilisons-nous pour l'avenir de notre R.P.I et donc de l'avenir de notre commune,

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Et encore une année passée pour la médiathèque, la neuvième déjà.

L'équipe de bénévoles, maintenant accompagnée par une salariée fait toujours le maximum pour que tout un chacun ait envie de lire.

Nous vivons dans un monde d'écrans, mais la lecture reste très importante.

« lire des livres, c'est le premier pas vers la liberté »

Les animations familiales autour du livre « Méli mes Mots » ont eu lieu tous les mois. Depuis le changement des rythmes scolaires, la fréquentation a baissé un peu, mais les présents ont toujours le même plaisir à écouter les histoires.

Une fois par mois, les classes de Marchésieux viennent nous rendre visite pour changer un livre et écouter d'autres histoires. Pour la dernière fois cette année, l'équipe avait préparé un tapis lecture. « Le petit lapin rencontre le cochon Achille, qui se demande si le père Noël va passer. Après il s'abrite sous un sapin en se demandant pourquoi le sapin est toujours vert ; Et vous, les adultes, vous le savez ?

Bien sûr, ce serait encore mieux si ces enfants venaient avec leurs parents, mais si déjà les parents racontent le livre que l'enfant a emprunté un grand plus est apporté ! C'est très important pour l'enfant, ce moment tranquille avec papa ou maman.

Les animations (Méli mes mots et les nap) sont préparés en collaboration avec une animatrice de la communauté de communes Sèves-Taute. Sylvie Cuesta. Après ses congés de maternité où elle a été remplacée par Laurence Carpentier. Sylvie reprend les animations, mais Laurence reste avec nous comme salariée de la médiathèque.

Autres événements de cette année à la Médiathèque :

Début février, comme depuis plusieurs années, il y a eu « l'hiver au marais », organisé par la CCST en accord avec le parc des Marais et la médiathèque. Un dimanche après-midi, une randonnée familiale a lieu avec des explications sur le bâti en terre et l'histoire des marais. Et après l'effort le réconfort, un goûter composé de produits locaux est servi à la médiathèque.

Fin juin, Tour de France oblige, la médiathèque s'est mise, l'heure de la course, comme toutes les bibliothèques des communautés de communes de Périers et Lessay dans le cadre de la coopération des bibliothèques

Le vendredi soir 17 juin la médiathèque a accueilli « the Bendrider Fameuhly, une famille de la Manche, parents et deux jeunes enfants qui ont fait le tour d'Europe en vélo couché.

« Ils sont fous », direz-vous certainement. Bien sûr, il faut un grain de folie pour mettre un tel projet sur pied. Mais tout était très bien réfléchi, bien programmé. La scolarité des enfants était prévue, la visite des pays chauds plutôt l'hiver, celle des pays froids plutôt l'été.



Nous avons passé une excellente soirée, et appris que finalement on peut être très heureux avec peu.

La médiathèque participe aussi aux NAP (nouvelles activités périscolaires). Tous les vendredis après-midi un groupe d'enfants est accueilli pour écouter une histoire et faire un petit travail manuel à la suite de cette histoire



L'année 2017 est en préparation. Déjà prévu le 5 février : l'hiver au marais.

Les dates pour le premier semestre de l'animation Méli mes Mots sont connues :

Mercredi 25 janvier : on danse aussi sur la banquise

Mercredi 22 février : serpentins et confettis

Mercredi 22 mars : quelle culotte

Mercredi 19 avril : les hirondelles sont de retour

Mercredi 17 mai : Carabosse, Crabouilla et compagnie

Mercredi 14 juin : légendes d'ici

Mercredi 28 juin : avec la bibliothèque de Périers : les livres se mettent au vert.

Rendez-vous à L'étang de Sarcelles

En décembre 2017 la Médiathèque aura 10 ans.

Les horaires d'ouverture :

- ↳ Mercredi de 14h à 17h30
- ↳ Vendredi : 14h30 à 17h30 (sauf vacances scolaires)
- ↳ Samedi : 10h à 12h

Médiathèque Municipale de Marchésieux.

Le vieux presbytère

50190 Marchésieux

02 33 45 43 19

media.marchesieux@orange.fr

mediatheque-marchesieux.blogspot.fr

3. LE BUDGET 2016

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA HAIGLIERE 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le budget Lotissement La Haiglière 2016 qui se définit comme suit :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
6045	ACHAT ETUDES TERRAIN	1000.00
605	ACHAT MATERIEL	13500.00
658	RELIQUAT CPTÉ TVA	10.00
66111	INTERETS	2125.00
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	400.00
71355-42	VARIATION STOCKS	9020.00
608-043	FRAIS ACCESSOIRES	2525.00
TOTAL		28580.00
RECETTES		
774	SUBVENTION	7419.00
758	PRODUITS DIVERS	10.00
71355 42	VARIATION STOCK	17025.00
796-043	TRANSFERT CHARGES	2525.00
002	SOLDE FONCTIONNEMENT	1601.00
TOTAL		28580.00

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
1641	EMPRUNTS	72115.00
3555-040	TERRAINS AMENAGES	17025.00
TOTAL		89140.00
RECETTES		
001	SOLDE INVESTISSEMENT	10120.00
1641	EMPRUNTS	70000.00
3555-40	TERRAINS AMENAGES	9020.00
TOTAL		89140.00

BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT 2016

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget 2016 du service assainissement qui se définit comme suit :

Section de fonctionnement - Dépenses		
Cpte	Libellé	BP 2016
011	Charges à caractère général	10 270.00 €
014	Reversement Agence Eau	2 574.00 €
65	Charges diverses gestion courante	155.00 €
66	Charges financières	340.00 €
67	Sub équipement except	12 000.00 €
68	Dotation amortissements	17 684.00 €
TOTAUX		43 023.00 €
Section de fonctionnement - Recettes		
Cpte	Libellé	BP 2016
70	Produits des services	18 500.00 €
74	Dotation, subvention, participation	14 550.00 €
77	Produits exceptionnels	9 973.00 €
TOTAUX		43 023.00 €

Section investissement – Dépenses		
Cpte	Libellé	TOTAL
13	Subvention d'investissement	9 973.00 €
16	Remboursement emprunt	7 420.00 €
20	Frais études	14 500.00 €
TOTAUX		31 893.00 €
Section investissement - Recettes		
Cpte	Libellé	TOTAL
001	Solde investissement reporté	4 372.00 €
13	Subvention	2 750.00 €
16	Remboursement emprunt	7 087.00 €
28	Amortissement des immos	17 684.00 €
TOTAUX		31 893.00 €

Le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance assainissement pour l'année 2016 à 1.85€ HT le m3 d'eaux usées (consommation d'eau fournie par la SAUR).

BUDGET COMMUNE 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget 2016 qui se définit comme suit :

Section de fonctionnement - Dépenses		
Cpte	Libellé	BP 2016
11	Charges à caractère général	172 975.00 €
12	Charges de personnel	159 745.00 €
14	Atténuations de produits	19 600.00 €
22	Dépenses imprévues fonctionnement	26 000.00 €
23	Virement section investissement	158 472.00 €
65	Autres charges gestion courante	103 710.00 €
66	Charges financières	22 610.00 €
67	Charges exceptionnelles	11 579.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		674 691.00 €
6811	Dot amortissement immo	205.00 €
TOTAL DEPENSES ORDRE		205.00 €
TOTAL GENERAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		674 896.00 €

Section de fonctionnement - Recettes		
Compte	Libellé	Budget 2016
013	Atténuation de charges	600.00 €
70	Produits des services	2 900.00 €
73	Impôts et taxes	254 965.00 €
74	Dotation, subvention, participation	219 239.00 €
75	Autres produits gestion courante	75 500.00 €
76	Produits financiers	10.00 €
77	Produits exceptionnels	1 550.00 €
TOTAL RECETTES REELLES		554 764.00 €
72	Travaux en régie	25 000.00 €
TOTAL RECETTES ORDRE		25 000.00 €
TOTAL GENERAL RECETTES FONCTIONNEMENT		579 764.00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	154 715.00 €
TOTAL		734 479.00 €

Section de Investissement - Dépenses				
Cpte	Libellé	RAR 2015	BP 2016	TOTAL
020	Dépenses imprévues	.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
10	Dotations fonds divers		670.00 €	670.00 €
16	Remboursement emprunt	.00 €	59 505.00 €	59 505.00 €
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €	16 966.00 €	16 966.00 €
21	Immobilisation corporelles	50 000.00 €	5 600.00 €	55 600.00 €
23	Immobilisation en cours	6 933.00 €	391 610.00 €	398 543.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		56 933.00 €	484 351.00 €	541 284.00 €
TOTAL DEPENSES ORDRE		0.00 €	25 000.00 €	25 000.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES ET ORDRE		56 933.00 €	509 351.00 €	566 284.00 €
001	Solde d'exécution	.00 €	1 354.00 €	1 354.00 €
TOTAL CUMULE		56 933.00 €	510 705.00 €	567 638.00 €
DETAIL OPERATIONS DEPENSES				
Opération	Libellé	RAR 2015	BP 2016	TOTAL
41	MAT ET MOBILIER DIVERS		5 600.00 €	5 600.00 €
52	TRAVAUX SALLE DES FÊTES		148 966.00 €	148 966.00 €
61	RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC		20 400.00 €	20 400.00 €
60	ECOLE		1 160.00 €	1 160.00 €
65	TRAVAUX BATIMENTS DIVERS	3 721.00 €	3 282.00 €	7 003.00 €
78	TRX EGLISE	2 000.00 €		2 000.00 €
80	VOIRIE		35 000.00 €	35 000.00 €
87	TRAVAUX MAIRIE	1 212.00 €	17 788.00 €	19 000.00 €
101	TERRAIN MULTISPORTS		61 980.00 €	61 980.00 €
102	MAISON 3 RUE MINOSTRANDE	50 000.00 €		50 000.00 €
103	EXTENSION RESEAU DE CHAUFFAGE		120 000.00 €	120 000.00 €
TOTAUX		56 933.00 €	414 176.00 €	471 109.00 €

Section investissement - Recettes				
Cpte	Libellé	RAR 2015	BP 2016	TOTAL
10	Dotation diverses	.00 €	59 265.00 €	59 265.00 €
13	Subvention d'investissement	26 716.00 €	140 980.00 €	167 696.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	.00 €	182 000.00 €	182 000.00 €
TOTAL RECETTES REELLES		26 716.00 €	382 245.00 €	408 961.00 €
021	Virement section fonc	.00 €	158 472.00 €	158 472.00 €
040	Op ordre transfert sections	0.00 €	205.00 €	205.00 €
TOTAL RECETTES ORDRE		0.00 €	158 677.00 €	158 677.00 €
TOTAL RECETTES REELLES ET ORDRE		26 716.00 €	540 922.00 €	567 638.00 €
DETAIL OPERATIONS RECETTES				
Opération	Libellé	RAR 2015	BP 2016	TOTAL
80	TRAVAUX VOIRIE	8 700.00 €	14 500.00 €	23 200.00 €
101	TERRAIN MULTISPORTS	18 016.00 €	17 520.00 €	35 536.00 €
52	TRAVAUX SALLE DES FÊTES	0.00 €	108 960.00 €	108 960.00 €
TOTAUX		26 716.00 €	140 980.00 €	167 696.00 €

Les taux d'imposition communaux ont été maintenus au budget prévisionnel 2016 aux mêmes taux que les années précédentes soient :

- ↳ Taxe habitation 13.46 %
- ↳ Taxe foncière non bâti 15.19 %
- ↳ Taxe foncière bâti 39.59 %
- ↳ Taxe professionnelle 15.72 %

4. LES TRAVAUX ET EVENEMENTS 2016

Répartitions des heures de nos employés communaux :

Activités	Horaires
Assainissement (entretien station bourg)	109 h
Assainissement (entretien station des Boscqs)	146 h
Chaufferie	61 h
Entretien, terrain de sport	210 h
Travaux entretien des routes et chemins	656 h
Association	62 h
Entretien matériel communal	135 h
Entretien des écoles	30 h
Divers Travaux (tontes, entretien massifs, cimetière, aménagement écoles et logements, containers ...)	2390 h
Plan d'eau des Sarcelles	373 h
Eclairage public	70 h

Plusieurs chantiers importants ont été menés cette année :

En 2016 , les employés communaux ont entrepris des travaux important au chantier route de Remilly :

- Aménagement d'un bloc sanitaire et d'un vestiaire,
- Rangement de l'ancien silo à bois
- Bardage de cet espace
- Déblaiement est montage d'agglos à l'angle des deux bâtiments
- Nettoyage d'une partie de la parcelle voisine pour création d'une nouvelle entrée
- Terrassement de cet espace avant pose d'une nouvelle barrière,

Les travaux vont se poursuivre en ce début d'année.



Chantier avant les travaux.

L'éclairage public :

Nos lampadaires bois et leurs globes cubiques sont trentenaires. L'obtention d'une subvention de 13 600 euros (sur 17 000€ de travaux prévus) euros du Ministère de l'Ecologie en juillet 2015 nous a permis de leur donner une nouvelle jeunesse. L'entreprise Gaétan-Peinture, de la Feuillie, les a repeints (2 couches de peinture après un ponçage énergétique) d'un beau rouge brique pour 4 422 euros.

Daniel a changé, aidé de Kévin, les 36 anciens globes et les a équipés de leds. Les 15 luminaires plus récents ont été également munis de leds. Les 8 luminaires qui avaient été obtenus du Syndicat d'électrification, grâce à notre délégué Denis Leroy, sont également à leds.

Les nouvelles ampoules à leds ont une puissance de 30 watts, ce qui représente une économie d'énergie de 74 %. Ces travaux s'inscrivent dans la Transition Energétique et nous bénéficions du Label « Protection du ciel et de l'environnement nocturne » avec les pancartes Village étoilé.

Ils ont été inaugurés le samedi 10 décembre en présence de M. le sous-préfet, B. Godet collaborateur parlementaire de notre député Stéphane Travert retenu à Paris, G. Daube conseiller départemental, Anne Hébert Présidente de Sèves-Taute et vice-présidente du Parc des Marais, Nadège Besnier présidente du S.D. E.M....

Nos employés communaux ont posé les illuminations. Nous avions au grenier des vieux motifs inutilisés. Daniel et Arnaud les ont équipés de leds, ce qui a permis de décorer la rue du Port et celle de la Minostrande.



G. DAUBE, G. TAPIN, A. HEBERT, D. LETAN du parc des marais, E. AICHOUN, R. LAMAZURE (qui commande à Daniel l'allumage de l'éclairage public) et N. BESNIER.

Le cimetière :



Léon Hébert et Charles Poullain ont été pendant des décennies les référents du cimetière. C'est encore le plan cartonné de Léon qui sert de référence.

La commune a acquis un logiciel de gestion du cimetière. Les membres de la commission ont reçu une formation fin septembre. Roland, Patrick, Jean-Marc et Maryline rentrent sur ordinateur les coordonnées de la sépulture, les personnes qui y sont inhumées, le numéro de la concession quand il y en a une. Une tâche importante mais nécessaire, et qui facilitera le travail par la suite.

Dans sa réunion d'octobre le conseil municipal a validé le plan du cimetière, acté son désir de l'agrandir dans une partie du jardin de la boulangerie. Il a également engagé la procédure de concessions abandonnées. Les concessions à reprendre seront indiquées sur place. Cette procédure va durer 3 ans, le temps laissé aux descendants des concessions pour signaler s'ils veulent ou non la garder. Au terme de ces 3 années la commune pourra reprendre la concession, procéder à l'exhumation à ses frais, installer un ossuaire pour recevoir les ossements éventuellement retrouvés et revendre la concession.

Les concessions les plus anciennes sont perpétuelles, la mention C.P. l'atteste, ainsi qu'un papier officiel. Depuis 2009 des concessions, le plus souvent cinquantenaires, sont faites. 372 concessions ont été faites, la plus ancienne, celle des De Bellefonds est datée du 16 mars 1890.

Des personnes ont également été inhumées au rang, c'est-à-dire sans concession. Au bout de 30ans la commune peut la reprendre, la famille peut également l'acheter en concession. 64 sépultures sont ainsi limitées dans le temps.

Certaines familles y ont installé des tombeaux, eux aussi limités dans le temps.

Il y a encore dans le cimetière 38 places libres, auxquelles il convient d'ajouter les 64 temporaires.

Le goudronnage :



Comme les années passées la commune a réalisé une tranche de goudronnage, d'un montant de plus de 35 000 euros. Au terme de l'appel d'offres c'est l'entreprise Eurovia qui était la moins disante. Après les ensilages les travaux d'hydraulique ont été faits : débernage, busages nécessaires. Début novembre l'entreprise est intervenue sur 4 routes communales :

- Aux Boscqs, « la rue à Mimile », soit 160 mètres,
- Dans les marais d'Aubigny, la route de la Maison des marais, soit 2 tronçons de 580 et 265 m,
- La Déraiserie et la Plairie, 2 tronçons de 150 et 265 mètres,
- Aux Blots, la desserte des 3 foyers, soit 40 mètres.

Ces travaux sont financés à 50% du hors taxes, sans les travaux de préparation, par la Communauté de communes Sèves-Taute, soit 14 407 euros.

Les employés communaux ont empierré les accotements, soit plus de 200 tonnes de caillou et plus d'une semaine de travail. Ces travaux ne sont pas subventionnés.

Bonne nouvelle, la nouvelle communauté de communes a décidé de conserver la formule du fonds de concours voirie aux communes, celles-ci gardant la maîtrise de leur voirie.

L'inauguration des travaux de l'Ecole :

L'école de filles a été reconstruite au début des années 50. La précédente, qui venait d'être achevée, avait été détruite par les bombardements de juillet 1944. En 2014-2015 plus de 150 000 euros HT ont été investis pour faire l'isolation extérieure, des reprises de couverture car nous avons isolé les 2 logements au-dessus. Toutes les menuiseries extérieures ont été changées et le bâtiment a été mis aux normes d'accessibilité. Le financement a été assuré par l'Etat, le Conseil Général, l'Ademe, la réserve parlementaire du député Stéphane Travert, le solde du P.A.P. versé par R.T.E., le Défi-nergie et la commune. Une levée de réserve n'ayant pu être faite sur la couverture de la casquette qui protège l'entrée du bureau de direction nous n'avons pu faire l'inauguration.

Elle a eu lieu le 10 décembre, toute la population y étant conviée. C'était l'occasion pour nous de remercier les financeurs et les entreprises. La visite des classes, entièrement rénovées par nos employés communaux, la qualité des travaux réalisés, ont impressionné les officiels. Le sous-préfet E. Aïchoun a souligné « *l'exemplarité marchuaise qui a su rejoindre la collectivité nationale par un projet abouti de transition énergétique. Nous continuerons à vous accompagner dans vos projets...* »



G. DAUBE, E. AICHOUN, N. BESNIER, B. GODET et G. TAPIN.

Les travaux d'agrandissement de la cuisine à l'Eau à la Bouche :

UNE VRAIE CUISINE A L'ETANG DES SARCELLES

Les aménagements de la base de loisirs ont évolué au fil du temps. Les premières cabanes montées par les bénévoles des communes ont laissé la place à la crêperie de l'Adame des Marais. En 2008 la Communauté de communes Sèves-Taute a construit une structure plus élaborée avec agrandissement de la crêperie, sanitaires, halle couverte, club-house du golf et une galerie couverte reliant le tout, due à l'architecte Leseney.

L'ensemble de la structure a ensuite été cédée au S.I.A.T.R. du Pays des Marais qui regroupe les 3 communes de Marchésieux, Saint Martin d'Aubigny et Feugères.

En juin 2013 Matthieu et Pascal David ont repris la crêperie qui est devenue le restaurant L'Eau à la Bouche. La qualité des produits, leur préparation et le savoir-faire des gérants ont permis la réussite. L'espace-cuisine n'était pas adapté à la restauration et il importait de trouver rapidement une solution, à un prix raisonnable pour le SIATR et pour les gérants. Grâce à René Lamazure, l'entreprise Module-crédation des Côtes d'Armor a été contactée et elle a présenté un projet innovant et remarquable. En atelier elle a préparé 4 modules, soit 58 m² avec les aménagements retenus par le syndicat et les gérants.

Le lundi 25 avril les 4 modules sont arrivés et ont été posés sur les plots préparés par l'entreprise Laisney. En une semaine les finitions et le bardage ont été réalisés. Daniel, notre employé communal, a mis une fois de plus son savoir-faire en action et, en une semaine, l'installation électrique était opérationnelle, permettant une économie de 20 000 euros pour le syndicat.

Le dimanche 1er mai Mathieu pouvait se remettre devant ses fourneaux, dans une vraie cuisine. Le coût des travaux s'est élevé de 150 000 euros. Le loyer du restaurant est passé, avec l'accord des gérants, de 480 à 1 180 euros TTC mensuels. Matthieu et Pascal ont investi 50 000 euros en matériel. Un poêle à granulés de bois a été installé par le syndicat dans le « cube » (deuxième salle avec les verrières).



La cuisine achevée



Arrivée et installation des modules

Des panneaux signalétiques ont été mis en place à la sablière :

Ancienne Sablière

Depuis le dernier bulletin municipal le dossier sablière n'a guère évolué. Afin d'empêcher la végétation naturelle de reprendre ses droits partout, la partie qui n'avait pas été impactée par l'exploitation de la sablière est pâturée à la belle saison par des bovins de David Ourry. La commune étant propriétaire des 14 hectares se doit d'en assurer la sécurité. Outre la déclaration à Groupama, nous avons souhaité prendre les garanties maximales. Un Préventeur de Groupama est venu sur le site en janvier 2016, suivi en mars d'un technicien envoyé par la Préfecture (D.R.E.A.L.)

Des pancartes interdisant l'accès ont été posées et autour des 3 ha du plan d'eau ont été installées par Daniel. Rappelons que **l'accès au site est interdit, de même que la baignade et la pêche**. La chasse est également interdite (même par les sociétaires de Marchésieux et de St Martin d'Aubigny). Seule la société de chasse de Marchésieux est autorisée à y organiser des battues,



LA HAIGLIERE :

En 2016 deux compromis de vente ont été signés chez Me Lechaux (le 7 juillet et le 5 octobre 2016) pour les parcelles 8 et 7, soit 2 familles et 5 enfants. Deux permis de construire ont été délivrés et en novembre le pavillon de M. et Mme Morizot est sorti de terre (constructeur Lemasson). Le pavillon Mikit devrait suivre.



Il reste 3 parcelles. N'hésitez pas à contacter la Mairie pour tout renseignement

5. LE PROJET SALLE DES FETES

Après l'obtention des subventions du Ministère de l'Ecologie nous pensions commencer rapidement les travaux. Malheureusement l'état de la structure de la salle les a stoppés.

M. Lamare, architecte retenu par le conseil municipal, a rendu son diagnostic fin mars 2016 Il fait état de « plusieurs désordres apparents : couverture amiantée avec des fuites, nombreuses fissures sur le fronton, briques gélives, isolation en laine de verre vétuste, charpente non conventionnelle, fissures de la dalle béton...

Il nous a ensuite présenté plusieurs scénarios : construire une salle neuve (nous perdions les aides acquises pour la rénovation, réhabiliter la salle actuelle.

Le 28 juillet l'architecte a présenté les plans. Le conseil municipal a opté pour une démolition partielle (toute la partie construite avec des éléments de baraques de reconstruction dont les poteaux de soutènement) en conservant la partie la plus récente (1975-76) dont la structure est solide.

A la réunion du 20 octobre le conseil a validé les plans et l'organisation de la salle rénover. Elle sera aux normes d'accessibilité, aux normes acoustiques et consommera le minimum d'énergie (énergie produite par la chaudière à petit bois de la mairie grâce à un réseau de chaleur), l'isolation étant maximale.

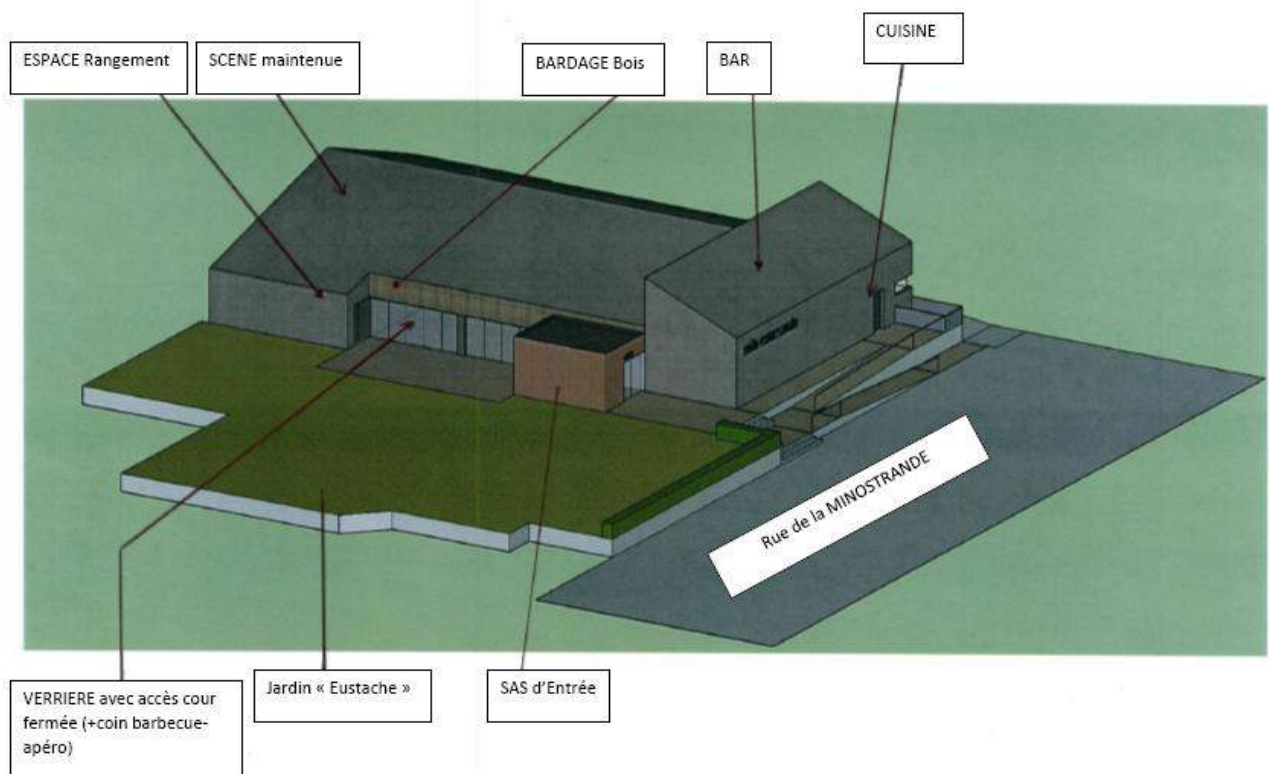
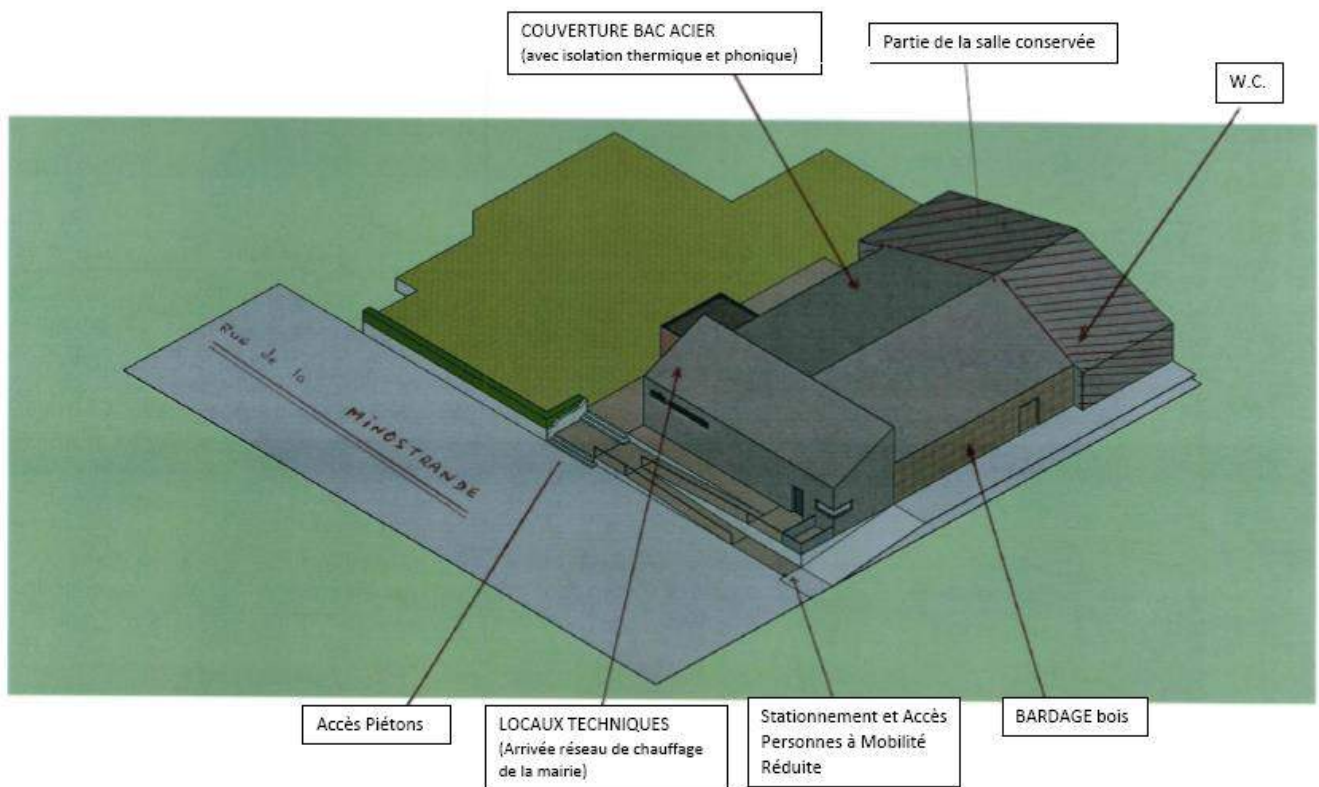
La grande verrière la rendra très lumineuse, elle donnera accès à une cour fermée (prise sur le jardin Eustache et le terrain donné par la famille Cousin) où les enfants seront en sécurité, un coin grill y sera aménagé également. La Socotec a été retenue pour le contrôle technique (5 200€ ttc), Mesnil-System pour la mission SPS (3 198€), Sol-Explorer pour l'étude géotechnique nécessaire (3 744€).

Le montage financier est en cours d'élaboration. Des aides du Ministères de l'Ecologie et de la communauté de communes sont déjà actées. Des dossiers de DETR ont été déposés auprès de M. le sous-préfet fin janvier. D'autres financements seront recherchés. Le dossier de permis de construire est en cours d'élaboration, de même que celui d'appel d'offres.

Nous espérons voir démarrer le chantier cet été, les travaux sont prévus pour durer 14 mois.



Plan extérieur de la nouvelle salle :



6. LES MARCHUAIS

Depuis notre dernier bulletin municipal de fin d'année, de nouveaux habitants sont venus s'installer à Marchésieux. Nous vous les présentons ici et leur souhaitons la bienvenue.

Il est cependant **IMPERATIF** qu'ils viennent en mairie. Catherine, notre dévouée secrétaire de mairie, pourra les enregistrer dans l'ordinateur et leur permettre d'**être officiellement Marchuais**, leur donner des informations sur les services communaux ou autres, les activités associatives. Ils pourront également s'inscrire sur les listes électorales.

LEFRANCOIS David et BRASY Audrey, 5 rue du Port.

Depuis août 2016 la maison face à la mairie a de nouveaux locataires, venus de Carentan. David y est boucher à Carrefour et Audrey est à Intermarché.

THOUIN Louissette, 7 rue du Port.

Retraitée de la Bibliothèque de Caen, elle cherchait un pied à terre à égale distance de ses enfants, l'un dans le Cotentin, l'autre en Centre Manche et résidait précédemment en Bavière. Elle est Marchuaise depuis le 1er novembre.

POISSON Audrey, 4 rue du Port.

Marine Troude occupait le poste de M. Allix sans en être titulaire. Ayant été nommée professeur des écoles à St Vaast-la-Hougue elle a libéré son logement. Audrey a quitté la Fleurière et l'occupe depuis le 1er septembre. Elle assure le remplacement de Corine Plos comme agent technique de la commune et va faire une partie du recensement.

RIVAL Kévin, 6 rues de l'église.

Depuis la mi-novembre un 2ème logement Laisney est occupé. Kévin, amateur de pêche et de moto, est à la recherche d'un emploi. Il vient de Barneville.

BACON Marine et PERRINE Maxime, 9 rue de l'église.

A la mi-février ils sont nos nouveaux boulangers. Venus du Cotentin, de Denneville et de Sortosville, c'est leur première installation, après avoir travaillé à Bricquebec et Barneville. Aux délices gourmands Maxime a ajouté des nouveautés excellentes : pain au sésame, pain bio, baguette apéro, sapin de Noël-meringue...

BLAINVILLE Ludovic et LENOIR Christelle, 17 rue de l'église.

Ce jeune couple est le nouveau locataire de Roland depuis mai 2016. Ludovic travaille à Saint-Lô chez Nettoyage H.C. et Christelle est employée à la maison de retraite Anne Leroy. Emy (8 ans) est en ce2 à Feugères ;

LUCAS Mandy, 8 bis rue de la Croix.

Jérôme Malva ayant laissé le logement de La Bascule pour repartir à La Chapelle-Enjuger, C'est Mandy qui l'occupe depuis la mi-novembre avec ses 2 enfants Tomy et Clémence. Elle était précédemment dans la Cité du Prieuré. Elle recherche un emploi.

AUVRAY Joachim et ROHEE Mareva, 15 Cité du Clos de la Mare.

Venant de Périers ils sont Marchuais depuis le mois d'octobre. Joachim, qui a passé sa jeunesse à la Minsotrande, c'est un retour aux sources. Il est agent de production en fruits et légumes à Créances. Mareva travaille au Leclerc d'Agneaux.

AUDRAIN Marie-Françoise, 25 Cité du Clos de la Mare.

Marchuaise depuis 2010 et logeant au-dessus de l'école, elle rêvait d'avoir un plain-pied. C'est maintenant chose faite et elle est ravie de ne plus avoir l'escalier à monter et avoir de l'espace pour son toutou. Elle

travaille pour l'A.D.M.R. et en Chèque-Emploi-Service, actuellement à St Martin d'Aubigny et à St Hilaire Petitville.

LESAULNIER Thomas, 2 C Le presbytère.

Le studio libéré par Quentin a vite trouvé preneur. Venu d'Isigny-sur-Mer, Thomas est cuisinier au restaurant L'eau à la Bouche de L'Etang des Sarcelles. C'est grâce à son patron qu'il a trouvé si rapidement un logement si proche de son lieu de travail.

LEMONNIER Théo, 18 A Cité des Pommiers.

Il était déjà Marchuais à la Cité du Clos de la Mare, depuis un an. Il a obtenu un H.L.M. plus grand en août dernier. Il est toujours commercial avec son père.

LAMY Benjamin, 1 Orgueil.

Janine Laurent se trouvait bien seule dans le chalet près de la chapelle. Depuis août dernier c'est Benjamin qui en est le propriétaire. Il n'a eu que la côte de la Bretonnière à descendre pour déménager. Il est cuisinier au Restaurant de la Mer à Pirou. La chasse et le hand occupent ses loisirs.

FERON Johanna et HUE Benjamin, 4 La Fleurière.

Venus des Ruettes à St Martin d'Aubigny ils sont Marchuais depuis le 1er novembre. Benjamin n'a guère plus loin pour rejoindre l'exploitation agricole du Haut Bosq avec Christine sa maman. Johanna est en congé parental pour William (2 ans et demi) et Noam (4 mois).

FAUVEL Alexandre 3 La Deraiserie

Il est Marchuais depuis mai 2015 mais l'ordinateur l'avait zappés dans le précédent bulletin. Il a repris la maison Van de Castele-Leloutre (anciennement Alexandre Lenoir), Alexandre est ouvrier-maraîcher à Bretteville-sur-Ay. Axel (7 ans) est en c.p et Louna (3 ans) en maternelle.

CALAIS Maxence et Emilie, 7 La Déraiserie.

Depuis août dernier Maxence est en contrat de parrainage pour reprendre la ferme de Martine et François-Marie Hébert. Au 1er janvier il dirige l'exploitation. La famille Calais vient des Flandres (entre Lille et Dunkerque) où Emilie était secrétaire dans une école catholique. Maxence était technicien polyvalent d'entretien routier. Les 3 enfants, Louis (8 ans), Ambrosine (6 ans) et Eugénie (4 ans et demi) s'habituent bien à ce nouveau plat pays.

MOREL Jean-René et GUILLON Fanny, 2 La Plairie.

Les décès d'Yvette et René Lepourry ont laissé un grand vide à la Plairie. Depuis mai 2016 c'est Jean-René, un de leurs petits-fils qui est dans la maison. Tous les jours il va travailler sur la ferme familiale à Saint-Jores avec Hubert et Régine, ses parents. Fanny, sa compagne est peintre en bâtiment à Saint-Lô.

LEJOLIVET Romain et THERIN Ludivine, 1 La Haiglière.

Depuis un certain temps Didier et Marie-Thérèse souhaitaient vendre. C'est un jeune couple qui a fait affaire. Romain, marchand de fruits et légumes, bien connu sur le marché de Périers et les autres (Moon-sur-Elle, St Clair-sur-Elle, La Haye et St Germain-sur-Ay en été) va utiliser l'atelier pour installer ses frigos. Ludivine va continuer ses services à l'ADMR. Ils n'auront que la Taute à traverser pour retrouver la famille à Saint Sébastien. Mathis (5 ans) est ravi de voir la famille s'agrandir.

LEPUISSANT Marie-Thérèse, 1 La Maturie.

Elle a quitté la Haiglière pour s'installer provisoirement dans la maison de Marie-Louise Ourry. Ce qui laisse le temps de retrouver une maison à son goût. Annick et Hubert sont ravis d'avoir une voisine.

LAMBARD Michaël et MARTIN Maryline, La Couillarderie.

Depuis 2012 ils occupaient un hlm, cité du Prieuré. Le besoin de se sentir chez eux et d'avoir de l'espace les a incités à acheter la parcelle constructible de la Couillarderie. La construction du pavillon, débutée en mars 2015 est maintenant achevée et depuis novembre ils ont emménagé chez eux. Amaury va avoir de l'espace pour jouer. Michaël travaille chez B'Plast à Cherbourg, Maryline, conseillère municipale bien investie est assistante gestion commerciale à Centrakor Coutances et La Haye.

MORIN Elodie, 2 Le hameau du Bosq.

Depuis février elle occupe la partie droite de la maison de Sylvain Leroy (ancienne maison Bernard Yon). Venue de La Méauffe, elle est technicienne de laboratoire et est passionnée de chevaux.

PESTEUX Karine, 2 Le hameau du Bosq.

Matthieu et Marion ayant migré vers Feugères, c'est Karine qui a repris la partie gauche de la maison avec sa fille Anaïs Septvents, âgée de 5 ans. Karine est comptable à l'e.s.a.t. de Carentan.

NEE Cédric et Mathilde, 6 Les Douceries.

La maison de Jacky Thomine a des nouveaux locataires, venus de La Vendelée, depuis le 1er juillet 2015. Cédric est conducteur d'engins à l'entreprise Laisney depuis 3 ans. Mathilde a été embauchée au Centre William Harvey comme aide de cuisine, ce qui la ravit.

Nous ont quitté cette année :

MONOURY Sylviane, Martine le 2 Mai 2016,
LEROUET Rachelle, Louise, Raymonde le 20 Septembre 2016.
POULLAIN Marie-Madeleine le 11 décembre 2016,



Nous avons recensé :

Naissances :



POISSON Azaline, Méline, Maryline, Didia née le 13 Janvier 2016,
SAISIT Raphaël, Julian, Mathieu né le 25 Janvier 2016,
MABIRE Emma, Fyona, Laurine née le 19 Avril 2016,
LAURENT Gabriel, Lucas, Thibault, Bernard né le 7 Juin 2016,
GAY Charlotte, Aurélia, Laurine née e 16 Juillet 2016,
VILLALARD Théa, Louise, Marine née le 25 Septembre 2016,
LERICOLAIS Marceau, Antoine, David, Louis né le 22 Octobre 2016,
ALI Nassma née le 28 Octobre 2016.

Mariages :

YON Rémi et MONOURY Sylviane le 8 Mars 2016,
DUBOST Maxime et LEBOURG Line le 16 Juillet 2016,
SADOC Florent et HEBERT Aurélie le 10 Septembre 2016.



7. ENTREPRISES DE MARCHESIEUX

Boulangier pâtissier		Aux Délices gourmands Maxime PERRINE et Marine BACON	02.33.47.72.01
Pizzaïolo		BON AP PIZZA BELLE	02.33.47.39.45 02.33.17.07.34
Expert foncier		SARL CABINET HEBERT Lionel & Associés	02.33.76.76.16
Gîtes	<i>L'Etot Fossey</i>	BOURRASSIN Aurélie et Olivier	09.63.49.39.12
	<i>La Fleurière</i>	HEBERT Anne et Lionel	02.33.76.76.10
	<i>La Petite Lande</i>	HOUSSIN Marie Noëlle	02.33.46.09.48
	<i>Les Fontaines</i>	LAISNEY Anne	02.33.46.57.92
	<i>Rohard</i>	MAZURIER Franck et Marie Laure	02.33.45.73.31
	<i>La Mancelière</i>	LECADET Bertrand	02.33.71.59.94
Transport		FRANCE ALLIANCE ROAD EXPRESS	06.62.09.72.47 09.60.51.68.37
Travaux agricoles		DORLEANS Loïc MARESQ Etienne	06.78.02.14.97 02.33.46.78.72
Vente matériaux		RAIDS DIFFUSION	06.43.72.65.14
Entretien de terrain de sport		TSE - LECOSTEY Loris	06.88.22.55.67
Pose cheminée		GAY Grégory et Laurent	07.71.15.75.81 07.71.15.38.08
Coiffure à domicile		KELLY-COIFF	06.46.18.79.53

8. LES ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS DANS NOTRE COMMUNE

Cette année nous avons alloué les subventions suivantes :

Elan Sportif des Marais	_____	2400 €
Palais Marchuais	_____	160 €
Familles Rurales Club	_____	160 €
Familles Rurales	_____	160 €
Société de Chasse	_____	160 €
CATM	_____	160 €
Comité des Fêtes	_____	550 €
Association Energies Nouvelles	_____	160 €
Comice agricole	_____	25 €
Ligue contre le Cancer	_____	150 €

Vous trouverez ci-après les articles reçus des associations.

MAR-GEL remplace CUMAGEL

Location des cases au mois ou à l'année :

- ↳ 41€ l'année pour une case de 100 l.
- ↳ 79€ l'année pour une case de 200 l.

Location pour dépannage :

- ↳ 4 € 1 mois pour une case 100 L
- ↳ **7 € 1 mois pour une case 200 L**

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES

ST MAR FEU

Créée en janvier 2009, elle est ouverte à tous les parents dont les enfants sont scolarisés au RPI.

ADRESSE

**ECOLE
LE BOURG
50190 MARCHESIEUX**

BUT

Récolter des fonds redistribués à la coopérative scolaire.
Ces fonds servent à acheter du matériel scolaire, financer des sorties.

MANIFESTATIONS PREVUES

-

CONTACTS :

- Mme Pellerin Pricillia 06 86 91 73 36
- Mme Danguy Frédérique 06 85 17 20 21
- Mme Brault Nadège 06 79 78 97 26



FAMILLES RURALES

Club des aînés : Responsable Gisèle Danguy

Randonnée	le lundi après-midi 4 à 8-9 km
Jeux divers	le mardi 2 fois par mois
Ciné-seniors	le vendredi 2 fois par mois à Pirou à 15h covoiturage organisé
Concours de belote	au printemps ouvert aux personnes de Marchésieux de plus de 60 ans, suivi d'un goûter.
Repas familial	prévu fin mars ou début avril 2017

Sorties

Cherbourg	découverte de la grande rade en bateau le 7 juin et repas au petit port du Becquet avec 27 personnes,
Randonnée	dans la Hague d'Urville à Biville le 14-15-16 juin

A Noël et à la fin de juin, nous, nous retrouvons tous ensemble pour un déjeuner pour ceux et celles qui le désirent.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour ces moments de convivialité,

Renseignements Gisèle Danguy 02/33/46/66/09 Evelyne Anger 02/33/46/72/35

Garderie périscolaire : Responsable Evelyne Anger

La garderie Familles Rurales accueille les enfants tous les matins à partir de 7h30 jusqu'à l'heure de la classe et le soir à 17h jusqu'à la reprise par les parents.

Cette garderie est située à Saint Martin d'Aubigny dans les locaux scolaires, Nathalie et Corinne (remplaçante de Mélanie en congé maladie) animateurs accueillent les enfants régulièrement ou occasionnellement.

Ce service est aidé financièrement par le Syndicat des Affaires Scolaires par une subvention d'équilibre

Corinne propose l'aide aux leçons le soir.

SECTEUR D'ACTION GERONTOLOGIQUE

Le SAG est une association de bénévoles, elle est composée de personnes désignées par chaque municipalité de toutes les communes de Sèves-Taute, elle propose des réunions de formation et d'informations

Solidarité mémoire tous les 15 jours le mardi à 10h à la CC Sèves-Taute

Initiation à l'informatique au collège de Périers de novembre à février les mardis et jeudis de 17 à 18 h 15

Ciné-séniors à Pirou le vendredi à 15h deux fois par mois, covoiturage organisé.

Visites de convivialité : un réseau de six personnes bénévoles vont à domicile passer un moment de jeux, d'écoute, de partage, chez les personnes qui en font la demande,
Les personnes qui se sentent seules et souhaitent recevoir une visite environ tous les 15 jours peuvent se faire connaître auprès des mairies ou d'Evelyne Anger 0233467235,

En 2015 réunions proposées

Septembre Conférence sur la nutrition
Comment lire les étiquettes
L'ostéoporose

Octobre Comment transmettre son patrimoine

Avril Après-midi récréatif

Portage de repas Service de l'ADMR : repas complet livré à domicile,
Appeler la personne qui livre au 06/83/77/15/54

Le SAG participe à l'élaboration du Plan Local d'Autonomie (PLA) qui sera mis en place début 2018 sur le nouveau territoire avec quatre grands axes : favoriser le maintien à domicile, renforcer le lien social, structurer l'offre médico- sociale, faire du PLA un outil de développement local.

Evelyne Anger

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE MARCHESIEUX.

La section de Marchésieux est représentée par 16 CATM, 1 veuve ACPG, 4 veuves CATM, et 3 soldats de France.

Bientôt un an que notre Président Cantonal nous a quitté, Il est maintenant remplacé par une femme, Jocelyne BOCAGE, de Gorges, nous lui souhaitons la bienvenue dans notre association cantonale.

Le 8 mai 2016 : une messe était célébrée en l'Eglise de MARCHESIEUX par l'Abbé LEONARD et animée par l'harmonie municipale de Périers puisque le Comité des Fêtes organisait la Fête Patronale Saint Manvieu.

Nous nous sommes retrouvés tous aux Monuments aux Morts ainsi que les enfants du RPI qui ont chanté la Marseillaise ; un vin d'honneur était offert par la Municipalité. Nous nous sommes ensuite retrouvés sous la tente avec le comité des Fêtes pour déguster le gigot.

Le 30 juin 2016, nous avons organisé une journée pêche à Isigny sur Mer à l'étang du Petit Feu, où nous avons passé une agréable journée sympathique, beau temps et bonne pêche. La soirée s'est terminée au restaurant du Mesnil-Vigot avec 25 convives.

Le 25 septembre 2016, était organisé un congrès départemental à Valognes, un petit groupe de l'association de Marchésieux a participé.

Le 11 novembre à 10h45 : cérémonie commémorative de la première guerre mondiale, cérémonie en l'église de Périers et à 12h rassemblement aux Monuments aux Morts de Marchésieux.

4 décembre : participation au téléthon

5 décembre : cérémonie à la stèle de Périers pour commémorer la fin de la Guerre d'Algérie où 23 000 camarades y ont laissé leur vie.



25 décembre : un colis a été offert aux plus anciens.

Notre association vieillissante, nous tendons la main aux soldats de France qui souhaiteraient nous rejoindre.

Bonne année à tous et bonne santé.

Le Président
Désiré OURRY



ELAN SPORTIF DES MARAIS

L'ESM est une association d'utilité publique de la loi de 1901 et elle est agréée par le ministère de la jeunesse.

Le bilan financier 2015-2016 s'équilibre autour des 66000€ entre les dépenses et les recettes.

Le bureau de l'ESM est composé de 17 membres :

Président : Nicolas JAMARD.

2 vice-présidents : Hubert OURRY et Joël POISSON

Trésorier : Dominique BOURDAS

Trésorier adjoint : Charles BINARD

Secrétaire : Samuel HEBERT

Le secrétaire adjoint : Ladislav CAILLOT

Les autres membres : Rémy Vildey, Anne-Laure COTELLE, Jonathan LEVIAUTRE, Frédéric OURRY, Eric POULLAIN, Jean-Tiphaine OURRY, Pierre BEZARD, Florian MARIE, Pierre MESNIL, Arnaud SOPHIE.



Cédric RENAULT est salarié depuis 2004 en tant qu'Educateur Socio-Sportif et diplômé du Brevet d'Etat.



Maxime COLLETTE est diplômé Entraîneur Seniors et Gardiens.

Le club est composé de 4 équipes de U6 à U9, 2 équipes de U11, 1 équipe de U13, 2 équipes de U15 et U18 (entente avec St Sauveur Lendelin) 3 équipes de Seniors et 1 équipe de Vétérans.

Christophe DANGUY et Stéphane POTEY sont arbitres officiels et se déplacent sur tout le département pour arbitrer des matchs de championnats et de coupes.

Frédéric OURRY Nicolas JAMARD sont arbitres-auxiliaires.

Les entraînements ont lieu pendant le temps scolaire, le mercredi à Marchésieux ou à Sainteny :

- ⚽ de 5 ans jusqu'à 9 ans de 13h30 à 14h45
- ⚽ de 10 ans jusqu'à 14 ans de 15h00 à 16h30
- ⚽ de 15 ans jusqu'à 17 ans de 18h00 à 19h30 à Saint Sauveur-Lendelin
- ⚽ à partir de 18 ans les mardis et vendredis à 19h30 au stade de Sainteny

Prix des licences : séniors : 70 € 14/20 ans : 60 € 5/13 ans : 50 €

Une trentaine de sponsors et de nombreuses animations (Repas, Lotos, Tournois, Soirées, Ventes de calendriers, Tournoi de pétanque) sont organisées tout au long de la saison.

L'ESM reste continuellement attentif pour que toutes les familles qui le souhaitent, fassent pratiquer le football en milieu rural à leurs enfants sans que l'aspect financier soit un frein.

Pour le paiement des licences, nous sommes en partenariat avec la Communauté de Communes Séves-Taute "Va Partout", le Conseil Départemental « Spot 50 », et le Conseil Régional « Cart'Too ».

Une boutique Club est ouverte où différents équipements floqués au nom d'un sponsor sont présentés dans la vitrine du Club House de Sainteny et en vente à des prix très intéressants.

Au niveau des résultats de la saison dernière, a noté la très belle victoire de nos 15 ans en finale de la coupe de la Manche contre Bréhal, félicitations aux joueurs et dirigeants.

Pour la saison encours, notre équipe première est leader en seconde division à l'issue des matchs aller.



Renseignements complémentaires auprès de Cédric RENAULT au 06.79.18.09.72

Site du club : www.esmarais.footeo.com

SOCIETE DE CHASSE

Composition du bureau

Président : Fernand LEROY
Vice-Président : Denis LEROY
Trésorier : Sébastien HEBERT
Secrétaire : Martial LAMY
Secrétaire adjointe : Sandrine LAMY
Membres : Jonathan GUILBERT, Michaël LAMBARD, Michel LEPELLEY, Jean Luc LEROY, Sylvain LEROY, Désiré OURRY, Jean Paul PHILIPPE, Florent SADO, Guillaume SADO, Isabelle SEIGNEURIE.

La société de chasse marchuaise compte cette année : 35 sociétaires, 2 actionnaires, 9 actionnaires aux marais.

Cette année, nous avons lâché 100 canards, 100 faisandeaux, 500 faisans.

Depuis le printemps, la société a détruit 49 renards, 115 corbeaux, et autour de 350 ragondins.



Avec le soutien de la Fédération des Chasseurs de la Manche, la société a pu finir son projet de mettre un mirador par poste qui représente 18 miradors supplémentaires ; elle a donné 1000 €.

La société a organisé 2 ball-traps, les 16 et 17 avril 2016, et les 25 et 26 avril 2016, avec un temps superbe et réussite de fréquentation sur les deux.



Pour 2017, nous organisons **2 ball-traps, les 8 et 9 avril 2017, et les 1er et 2 juillet 2017.** La société remercie tous les propriétaires, exploitants qui font confiance à notre société, ainsi qu'une bonne et heureuse année 2017,

ADAME DES MARAIS

VENEZ NOUS REJOINDRE !



Vous habitez dans la région et vous souhaitez rejoindre notre équipe dynamique pour partager des moments de convivialité ? Votre énergie ou vos talents seront les bienvenus pour :

- enrichir le programme des animations
- organiser les événements
- participer à la vie de la Maison des Marais et du plan d'eau de l'étang de Sarcelles.

Devenir acteur et adhérer à notre association (10 €/an) c'est aussi bénéficier de tarifs avantageux et avoir la primeur des événements.

Vous êtes une association et vous avez un projet en rapport avec nos valeurs ? Ensemble nous irons plus loin... Faisons un bout de chemin ensemble... Renseignements au 07 81 69 69 73

TARIFS

PEDALOS et MINI-GOLF, BASE DE LOISIRS
20 mns de pédalos : 2-3 pers (5€), 4-5 pers (5€)
Mini-golf : enfants -12 ans (2€), adultes (3€)

VISITE MAISON DES MARAIS

Visites ouvertes les vendredis matins de juillet et août
Adulte individuel : 3€
Enfant accompagné (8-14 ans) : 2€
Groupe Adulte (à partir de 15 personnes) : 2.50€
Groupe Scolaire : 2€
Gratuit pour les adhérents de l'association

COLLECTIF DES MARAIS

Pour profiter des commandes, il faut adhérer à l'ADAME.

INFORMATIONS PRATIQUES



Maison des Marais

Latitude N 49°10'23" - Longitude W 1°18'38"
Rue à Chardin
50190 MARCHESIEUX
Visite les vendredis matins d'été de 10h30 à 12h30

Base de loisirs de l'Etang des Sarcelles

Latitude N 49°10'76" - Longitude W 1°19'56"
50190 SAINT MARTIN D'AUBIGNY
Tous les jours d'été et les dimanches de printemps et d'automne.



RENSEIGNEMENTS

Tél. : 07 81 69 69 73

Mail : adamedesmarais@gmail.com

Facebook page étang des Sarcelles

www.adame-des-marais.fr

L'ADAME DES MARAIS



www.adame-des-marais.fr

L'ADAME DES MARAIS

Une association éco-citoyenne

L'ADAME des Marais a été créée en 1984 pour animer le territoire des marais dans le respect de l'humain et de la nature. Elle a en charge la gestion et l'animation de la Maison des Marais et du plan d'eau de l'étang des Sarcelles. Elle s'appuie sur les savoir-faire d'autres structures locales.

Préserver la nature

Aimer un territoire c'est l'animer dans un souci constant d'en faire découvrir les richesses. L'association organise tout au long de l'année des journées nature pour faire connaître la faune et la flore locales.



Soutenir des initiatives humaines

À travers la création d'un collectif d'achat bio, l'Adame crée un lien direct entre des producteurs locaux et des consommateurs. L'association organise également des chantiers participatifs pour transmettre les techniques de rénovation du bâti ancien en terre.



Rêver ensemble

De nombreuses animations sont organisées toute l'année : apéro-concert, soirées théâtre, randonnées vélo, troc plantes, journée de la citrouille, soirées-contées, animation du plan d'eau avec les pédalos et le mini-golf...

LA MAISON DES MARAIS

La Maison des Marais est un musée situé à Marchésieux, sur le territoire du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin entre Saint-Lô et Périers.



L'architecture de cette belle bâtisse, qui date du XVIII^e siècle, est traditionnelle et typique des maisons des marais : bâtiment en pierre et masse et toit en chaume. Dans ce musée, en cours de réhabilitation, vous pourrez découvrir la vie et le travail d'autrefois, les traditions de ce territoire dont la vie était essentiellement animée et rythmée, au fil des saisons, par les marais. Vous pourrez aussi admirer une boulangerie avec son four dont la construction a été achevée en 1993. Visite les vendredis matins d'été de 10h30 à 12h30.

LA BASE DE LOISIRS DE L'ÉTANG DES SARCELLES

La base de loisirs offre de nombreuses ressources autour du plan d'eau des Sarcelles : pédalos, mini-golf, parcours de santé, aire de jeux pour les enfants (toboggan, tyrolienne, etc...).

Sous réserve de météo favorable, les pédalos et le mini-golf sont ouverts les dimanches de mai, juin, septembre de 14h30 à 18h30. En juillet-août, ouverture tous les après-midis.

LE COLLECTIF DES MARAIS

Manger sainement

L'ADAME soutient des producteurs locaux qui travaillent dans le respect de l'environnement et de la nature pour fournir aux habitants proches de Périers des produits de qualité.



Comment ça marche ?

Des bénévoles référents gèrent les commandes, les livraisons et les règlements auprès de chacun des producteurs. Les produits commandés de façon hebdomadaire sont livrés tous les vendredis entre 18H et 19H à Périers. (infos sur le site internet). Une fois par an, l'association vous invite à découvrir la ferme d'un des producteurs du collectif.



LES PRODUCTEURS BIOS

Canards, poulets, produits dérivés - Ferme des becs plats
Cidre, jus de pomme - Le Vauchois
Colis de porc, terrines - Ferme du Moret
Colis de boeuf - EARL du Marais de Beaumont
Confitures, chutney et sirops - Romana's confitures
Glaces - La ferme de Domi et Isa
Légumes et oeufs - Ferme des Claiards
Pain, brioche - Du blé au pain
Produits laitiers - Fermes bios d'Isigny et Ferme de Belle eau

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES NOUVELLES

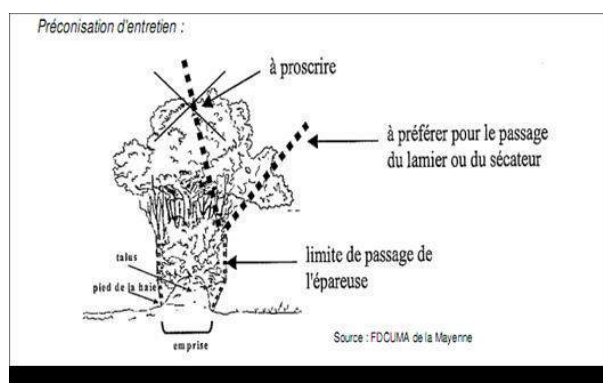
L'ADEN est une association locale qui rassemble des acteurs locaux, agriculteurs et particuliers et qui agit pour le maintien du bocage et qui travaille pour retrouver une valorisation de la haie à travers, le bois déchiqueté destiné aux chaudières et au paillage. Elle travaille avec des partenaires : le parc, la communauté de communes, le conseil général, haiecobois, le Sympec.

L'ADEN est ouverte à tous, elle a un rôle d'information sur les haies et le bocage qui la conduit à faire des visites et des voyages d'études (à l'été 2014, 23 personnes sont parties 8 jours en Allemagne), des réunions d'information, des projections de films-débats et elle produit, à partir de son activité concrète, des études sur le bois déchiqueté : en 2014, un rapport sur la compétitivité du bois de haies pour le chauffage à été produit à partir des enregistrements faits sur les chantiers de l'ADEN et un rapport sur le bois déchiqueté utilisé pour le paillage des stabulations a été terminé en collaboration avec la chambre d'agriculture et le Parc des marais.

Rappelons que la haie protège, elle augmente la productivité de la prairie protégée des vents et de la pluie, elle transforme les surplus d'eau et de carbone en bois fournissant de l'énergie. Elle protège les animaux au pâturage et maintien la biodiversité, en fournissant des abris à la faune. Elle maintient les paysages du Bocage et participe au filtrage naturel des eaux de ruissellement du bassin versant

La Haie s'entretient et peut retrouver sa productivité, son potentiel économique peut être exploité à nouveau compte tenu de l'évolution des prix des différentes sources d'énergie

et dans une perspective de transition énergétique et de valorisation des ressources locales. Rappelons que le conseil général et le Parc aident à la régénération et à la plantation des haies.



Les amateurs de fleurs et de jardins sont invités à venir chercher du paillage sur la plateforme de l'ADEN. :

- A charger en vrac (amener son contenant) : 33 € /m³ ou 28 € / m³ pour les adhérents (adhésion 5 €)

La plateforme est ouverte tous les 1ers mercredis de chaque mois de 10 h à 12 h et sur RDV

Elle est située à La Varde, sur la commune de Marchésieux, route de Tribehou (D 57).

-Pour les professionnels

Il est rappelé aux agriculteurs et paysagistes qui font des haies, qu'ils peuvent déposer sur la plateforme de l'ADEN le « petit bois » au lieu de le brûler. Au-delà de 20 m³, un accord peut être trouvé pour l'enlèvement.

Contacts : Hubert OURRY au 0679745323 et François-Marie HEBERT au 0676708844

SMAEP DE TRIBEHO

Avec la réforme territoriale qui est en place, notre syndicat doit s'adapter.

Au 1^{er} janvier 2017, les syndicats doivent évoluer. Si le syndicat est dans le territoire uniquement d'une communauté de communes ou d'une agglomération et que celle-ci a la compétence « eau », le syndicat est repris par la structure. A défaut, le syndicat d'eau devient un CLEP.

Qu'est-ce qu'un CLEP : Conseil Local d'Eau Potable.

C'est un ancien syndicat d'eau qui s'affière à une structure départementale de l'eau SDEAU50.

Un CLEP fait un projet de budget qui est regroupé au niveau départemental par le SDEAU et géré par la Mairie départementale de Saint Lô.

Le CLEP continue la mission du syndicat, c'est-à-dire, l'alimentation en eau de ses abonnés, l'entretien des réseaux, les nouveaux branchements à faire, tout cela en affermage avec la SAUR.

Cela ne change en rien votre facturation d'eau.

Par contre, pour les gros travaux d'entretien (changement de conduite...) l'appel d'offre se fera au niveau départemental avec le SDEAU ce qui permet d'espérer des prix de revient moins élevés, tout en essayant de faire travailler nos entreprises locales (SITPO, LAISNEY...).

En 2016, notre syndicat a mené une réflexion avec le syndicat d'eau de St Martin d'Aubigny pour un rapprochement. Cette étude a été faite par le SDEAU et nous a permis d'analyser les deux structures et de valoriser l'interconnexion des deux syndicats. Le SMAEP de Tribehou est en affermage avec la SAUR, et le SIAEP de St Martin d'Aubigny est en régie avec Joël BEUVE comme agent. Pour faire une structure commune, il aurait fallu que nous fassions en régie avec prestations de services ou en affermage.

En septembre 2016, à la majorité, notre syndicat, vu que notre contrat d'affermage arrive à échéance en juin 2017, a choisi de rester en affermage, comme le SIAEP de St Martin veut rester en régie, cela n'a pas abouti. Dommage, cela aurait pu faire une belle entité.

En octobre 2016, les communes ont désigné les délégués du CLEP :

Syndicat	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Tribehou	Yves TURPIN	Alain DEPEZEVILLE
Mesnil-Vigot	Pierre VAULTIER	Jean Claude JEANNE
Remilly sur Lozon	Michel LAURENT	Pierre SEVAUX
Les Champs de Losques	Jean François DESREIS	Joseph DESDEVISES
Marchésieux	Patrick POUILLAIN	Maryline MARTIN

Dans les statuts du syndicat de Tribehou, nous avons 2 délégués titulaires et 2 suppléants, mais, maintenant avec le CLEP, nous avons 1 titulaire et 1 suppléant.

Pour Marchésieux, je voudrais remercier Gérard, notre Maire, qui était suppléant et Léon OURRY, qui était suppléant, pour avoir accepté de laisser leur poste.

Le 28 octobre 2016, les nouveaux membres du CLEP se sont réunis pour élire le président et désigner les délégués :

Président : Patrick POUILLAIN

Délégués commission zone du SDEAU : Pierre VAULTIER et Patrick POUILLAIN

Délégués comité syndicat du SDEAU : Patrick POUILLAIN et Michel LAURENT

Délégués CLEP SYMPEC :

Titulaires : Pierre VAULTIER, Yves TURPIN, Patrick POUILLAIN

Suppléants : Joseph DESDEVISES, Michel LAURENT

Ce changement de structure ne change en rien notre attache locale au territoire, ce qui est à mes yeux important. Maryline et moi-même sommes à votre écoute pour tous les problèmes concernant l'eau.

Bien amicalement

Patrick POUILLAIN, Président

COMITE DES FETES

Une nouvelle année commence, et comme tous les ans, nous devrions retrouver la majorité des activités habituelles.

Nous devons faire avec le départ de Fanny, Jean-Marie et Pascal, et en contrepartie, nous souhaitons la bienvenue à Nicole POUYET et Didier BALLET, habitants de la commune, au sein de notre équipe.

Comme l'an passé, n'hésitez pas à rejoindre le groupe, pour une heure, pour un jour ou pour toujours, un peu d'aide nous fera très plaisir.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous, une bonne et heureuse année 2017, en espérant tous vous compter parmi nos visiteurs et convives lors de nos prochaines manifestations.

A très bientôt, avec l'arrivée du soleil, pour la St Manvieu.

Le président.



Notre Église a accueilli pendant l'été 2016 une exposition de Michel HINARD (de Monchaton) consacrée à un Marchuais l'Abbé DAVID, un grand résistant. Grâce à ce document vous pouvez mieux le connaître,

L'Abbé Raymond DAVID, un résistant (1910-1993)
Curé de Montchaton de 1939 à 1941



L'Abbé Raymond DAVID est né à Marchésieux en 1910. Ordonné prêtre en 1935, il est nommé vicaire à St Hilaire du Harcouet où il s'occupait spécialement des jeunes gens, notamment de ceux qui faisaient partie de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, la (JOC). En 1939, promu curé de Hyenville et Montchaton, dans le doyenné de Montmartin sur Mer, il s'occupe, là encore, des jeunes ruraux, ceux de la Jeunesse Agricole Chrétienne, la (JAC).

En juin 1940, c'est la débâcle : de nombreux soldats sont encerclés dans le département et veulent fuir en Angleterre. Un train militaire, bloqué en gare de Hyenville, l'Abbé David et de nombreux paroissiens déploient une grande activité pour cacher et héberger les soldats, leur évitant ainsi d'être faits prisonniers par les Allemands en leur procurant des habits civils.

L'Abbé David, n'acceptant pas l'occupation nazie, manifestait ses sentiments gaullistes, et distribuait des "tracts anti-nazis" (discours du pape Pie XII). Malgré l'ordonnance allemande du 28 août 1940 qui interdisait les réunions, il continuait plus que jamais ses rencontres de la JAC. La JOC et la JAC étaient considérées par l'occupant comme des réseaux de résistance. Le 21 janvier 1941, il apprend par le curé-doyen de Montmartin sur Mer qu'il a été dénoncé à la Kommandantur de Coutances, par un jeune paroissien de 14 ans. Le 3 février, l'abbé est arrêté par la Gestapo à Cherbourg. Le 4 février, son presbytère de Hyenville est fouillé de fond en comble ainsi que les églises et sacristies de Hyenville et Montchaton; la Gestapo s'étant même déplacée à Marchésieux au domicile familial. La Gestapo interroge une grande partie de la population des deux communes, surtout les jeunes, voire même les enfants. L'Abbé David fut alors conduit à la prison de St Lô. On l'accuse : de propagande anglaise en chaire ; d'avoir parlé en chaire de Montchaton contre le discours du Führer à l'occasion de son anniversaire ; d'avoir lu un tract anti-allemand (discours du pape); d'avoir continué des réunions de la JAC, pourtant interdites. Les interrogatoires durent près de quinze jours. Le 14 février, le tribunal de la Feldkkommandantur 722 de St Lô le condamne à 5 ans de travaux forcés pour avoir dactylographié, photocopié et diffusé des tracts anti-nazis et avoir continué les réunions de la JAC (mouvement interdit). On lui confisque sa machine à écrire. Il perd tous ses droits civils français et sacerdotaux.

Le 28 février 1941, il est transféré à la Centrale de Caen. Dépouillé de sa soutane, il revêt la tenue de bagnard, le costume rayé. On lui confisque également son autel portatif. Début mars, il est affecté à un poste d'infirmier. En décembre 1941, il a l'occasion de croiser une détenue, Melle Marie-Thérèse de Mons de Montchaton, une de ses paroissiennes, incarcérée elle aussi. Le 13 janvier 1942, il part pour le Fort de Villeneuve St Georges, en région parisienne. Le travail étant obligatoire pour tous les prisonniers reconnus aptes par le médecin, il fait alors office de comptable et d'infirmier. L'année '42 étant déjà fort avancée, il est toujours en prison malgré toutes les démarches faites pour sa libération. L'Evêque de Coutances, Mgr Louvard et le Maire de Montchaton, Mr Ameline sollicitent plusieurs fois sa grâce ; le 15 octobre on leur répond par la négative. Notons que pendant toutes ses incarcérations tant en France que plus tard en Allemagne, l'abbé David a continué ses activités charitables et patriotiques, galvanisant ses compagnons d'infortune, au grand dam de ses geôliers.

Il quitte le Fort de Villeneuve St Georges pour l'Allemagne, le 7 août avec plusieurs prisonniers. Après un arrêt à Karlsruhe, tous prennent la direction de la forteresse de Landsberg près d'Augsburg en Bavière à Neuoffingen, tristement nommée " la Villa des Martyrs", filiale de Dachau. Il y est à la fois bûcheron, charbonnier, terrassier.... "C'est le bagne", écrit-il, travail quotidien, brimades, coups de crosse, tortures.... Affecté à des travaux de réfection du ballast d'une voie ferrée de la Reichbahn, le 23 décembre 1942, chargeant des cailloux, lors d'un coup de frein brutal, il chancelle et tombe entre les tampons. Il est projeté sur les rails et le train lui passe sur les jambes. Transporté par ambulance, il est emmené à l'hôpital de la ville la plus proche, à Dilligen Donau, située près du Danube.

Il est immédiatement porté en salle d'opération : son fémur gauche est complètement brisé, sa jambe droite présente une profonde contusion, sa main gauche est déformée, l'index est écrasé. Perdant son sang en abondance, il est mourant. L'aumônier lui administre l'Extrême-Onction. Le dévouement et la ténacité d'un chirurgien allemand, le docteur Hans Heufelder et les attentions particulières des religieuses allemandes de l'hôpital, des soeurs de St Vincent de Paul, le sauvent de la mort. Quelques jours plus tard, on est obligé de le réopérer, sa jambe s'étant infectée. Suivent de nouvelles opérations en juin et en août. Ce docteur est pourtant un chef nazi, (S.S. peut-être plus par nécessité que par conviction). L'Evêque d'Ausburg, des prêtres allemands, dont l'abbé Horle, et une certaine Tante Anna Stadler, (un ange de charité, disait-on), rendent visite à l'Abbé David au risque parfois de leur vie, s'exposant à la déportation. Il passe 11 mois à l'hôpital. L'évêché de Coutances ayant sollicité son rapatriement, étant donné son état, on lui répond qu'une mesure de grâce est absolument impossible en raison de la gravité des actes qu'il a commis et qu'un recours avait déjà été refusé en 1942.

Le 11 novembre 1943, après avoir fait ses adieux au docteur Heufelder, son sauveur, et remercié les religieuses de leur dévouement, il quitte définitivement l'hôpital. Le 18 novembre, il rejoint la forteresse d'Amberg pour sa convalescence. Rapidement, il est affecté aux ateliers. Il confectionne des moufles et des gants et termine son séjour comme chiffonnier. Une année après, le 18 octobre 1944, il est transféré à la prison de Bayreuth, où il est à nouveau chiffonnier. Mais de nouvelles infections de ses jambes l'obligent à quitter l'atelier des chiffonniers pour l'infirmerie. Il passe son troisième Noël dans un lit d'hôpital et sort de l'infirmerie le 13 janvier 1945 au soir. Il se remet au travail sans grande conviction, soutenu par plusieurs prêtres français et étrangers prisonniers comme lui. En mars 1945, devenu un cadavre ambulatoire, (pesant 42 kg tout au plus), il attend la mort ou la libération. Les alertes se multiplient. Les bombardements sont journaliers sur Bayreuth. C'est bientôt la fin de la guerre. Pendant plus de huit jours, les prisonniers se terrent dans leur cellule.

Le 14 avril 1945, c'est la libération par les Américains. Un certain désordre règne, après un mois d'attente et d'impatience, le 14 mai, il quitte enfin Bayreuth pour rejoindre la France. Le 21, il arrive à Mayence, puis à Thionville et enfin à Paris. Le 23 mai, il rejoint Carentan. (Quinze cent soixante-dix jours (1570), ou quatre ans trois mois et vingt jours d'absence). Quelques temps après, de retour à Marchésieux, il retrouve sa mère seule, son père étant décédé depuis janvier.

Il est alors successivement nommé curé de Villebaudon, de Savigny (en 1949) et enfin de Vessey (en 1959). Nommé Chapelain Episcopal le 4 août 1946 par Mgr Louvard, la Croix de Guerre lui est remise le 3 septembre 1950 à Cerisy-la-Salle par Raymond Laurent, ancien secrétaire d'Etat à la Marine. Le 14 juillet 1952, il est fait Chevalier de la Légion d'Honneur au titre de la Résistance à Cherbourg par l'Amiral Rebuffel, Préfet Maritime. Le 7 juin 1953 à St Lô, on peut le voir aux côtés de De Gaulle inaugurant le monument aux fusillés.

Entre 1945 et 1949, l'abbé David n'a cessé d'intervenir auprès des tribunaux français et allemands pour obtenir la libération tout d'abord du jeune paroissien qui l'a dénoncé. Il avait été arrêté en 1945 et condamné à huit ans de maison de correction. Incarcéré à Coutances, puis rapidement envoyé dans un institut spécialisé d'éducation surveillée à Aniane dans l'Hérault, il part en Alsace, à Struthof, dans l'ancien camp de concentration nazi, devenu un centre pénitentiaire du Ministère de la Justice, qui accueille des détenus suspectés de collaboration. L'abbé David, lui ayant accordé son pardon suite à la demande de sa maman, ce jeune peut, enfin, rentrer chez lui en novembre 1947. Pendant de nombreuses années, un échange de correspondance va s'établir entre lui et l'abbé, véritable témoignage de reconnaissance et de pardon.

L'abbé David est également intervenu pour la libération du Dr Hans Heufelder, séparé de son épouse et de ses enfants et emprisonné par les Américains à Karlsruhe en mai 1945. Le docteur lui avait en effet écrit en 1946 et en 1947 pour lui demander de faire une déclaration auprès du tribunal de dénazification. Libéré en mai 1947, il peut alors reprendre son travail et retrouver sa famille à Dilligen. L'abbé obtient la libération du maire de Gundelfingen et de bien d'autres anciens geôliers, même du directeur de la Forteresse St Georges de Bayreuth bénéficiant de l'indulgence des juges.

L'abbé David et de nombreux anciens déportés et prisonniers n'oublient pas Anna Stadler, femme allemande au grand coeur, qui au péril de sa vie avait, avec toute sa famille, secouru les prisonniers du camp de Neuoffingen, adoucissant leurs misères, leur apportant des vivres et des vêtements, visitant les malades et facilitant les évasions pour leur faire échapper aux exécutions ou à la chambre à gaz. Beaucoup

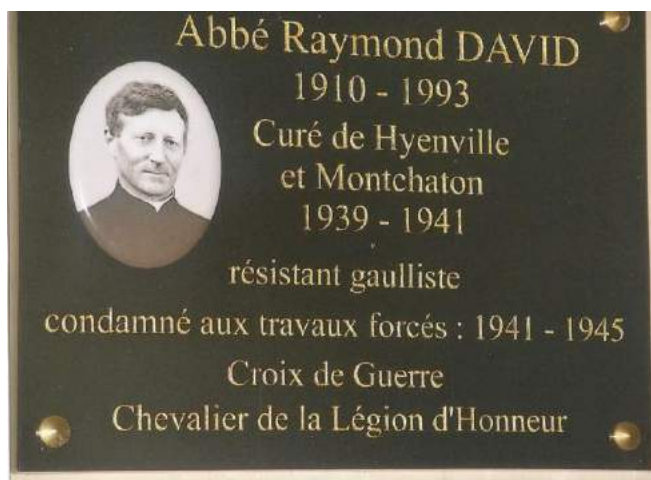
l'appelaient alors "Chère Bienfaitrice" ou "la Providence des prisonniers". Très tôt, l'abbé écrit, dès juin 1945, " que les autorités d'occupation aient pour elle des mesures de faveur".

Malheureusement les choses vont traîner dix ans. Ayant établi un dossier en 1956, l'abbé reçoit confirmation que la Croix de chevalier de la Légion d'honneur est conférée à Mlle Anna Stadler par décret en date du 17 avril 1958. La Croix lui fut remise le 14 juillet par le baron de Nerciat, Consul général de France à Munich. Melle Stadler est la première allemande à recevoir la Légion d'honneur. Quelques années plus tard, la famille Sailer-Stadler arrivera en 1963 sur les rives du Couesnon à Vessey près de Pontorson où l'abbé David est curé. La famille sera décorée de la médaille de chevalier de St Michel par Mgr Guyot, évêque de Coutances et d'Avranches. Le 10 novembre 1970, Anna Stadler décède à l'âge de 73 ans. Le jour de ses obsèques, la messe est concélébrée par cinq prêtres, trois allemands et deux français, dont l'abbé David. Un représentant du Consulat de France assiste à la cérémonie ainsi qu'une délégation de l'armée française. "Son oeuvre en cette cruelle période n'était que l'expression d'une charité authentique", pouvait-on entendre. Elle ne fut pas heureusement la seule, témoignage d'une Allemagne enchaînée mais résistante.

Curé franchement atypique, l'abbé David faisait tous ses déplacements vers l'Allemagne en auto-stop et en soutane. Il y allait très souvent revoir ses amis. En 1973, ayant fait valoir son droit à la retraite, il se retire en sa paroisse natale à Marchésieux, avant de partir à Pleudihen dans les Côtes d'Armor. Il fête le 19 mai 1985 ses noces d'or sacerdotales. Il décède subitement le 13 septembre 1993 à Lippstadt en Allemagne, à l'âge de 83 ans et est inhumé à Marchésieux le 17 septembre, son village natal. Toute sa vie, il a oeuvré au rapprochement des deux peuples français et allemand, passant une grande partie de son temps entre la France et l'Allemagne, s'inspirant des paroles de l'apôtre Paul : *"ici, il n'y a plus ni juifs, ni grecs, ni esclaves, ni libres, ni hommes, ni femmes, car nous sommes un dans le Christ"*.

Michel Hinard

Sources : D'après le livre de l'Abbé David : 1941 - 1945 « Du bain français au bain nazi »
Archives départementales n° 760 (70 dossiers) Père Cadel.
Du pain sur les rails (1975)



BLASON de MARCHESIEUX :

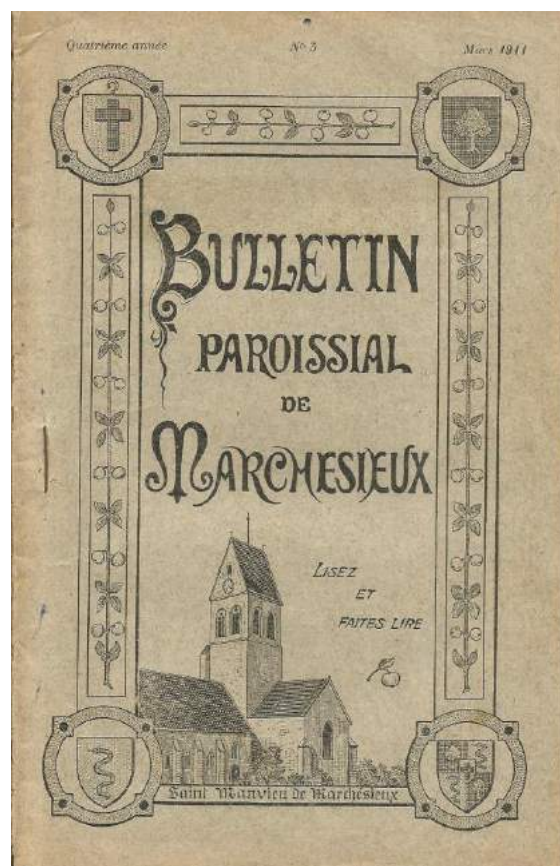
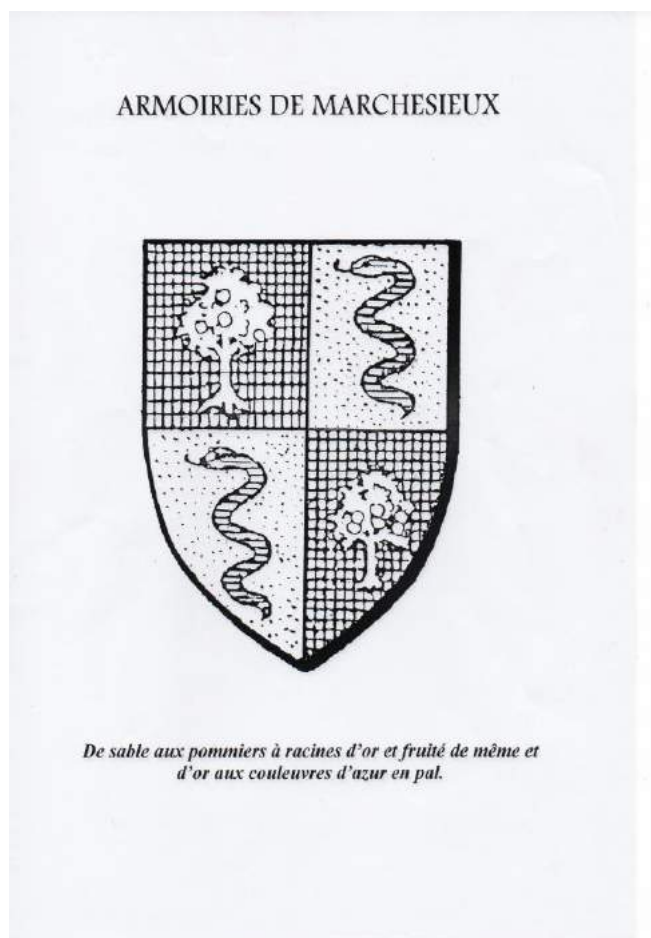
Certains habitants ont peut-être été surpris de découvrir sur l'invitation pour le 10 décembre un blason en couleurs. Il s'agit du blason de Marchésieux validé par le conseil municipal dans sa réunion de novembre. Le contenu n'est pas nouveau, nous avons seulement repris celui qui figurait sur les bulletins paroissiaux du début du XXème siècle (le plus ancien connu est le n° 12 de décembre 1909, mais le blason n'y figure pas).

Nous avons enlevé la croix paroissiale mais gardé le reste. En héraldique ce blason se lit :
« **De sable aux pommiers à racines d'or et fruité de même et d'or aux couleuvres d'azur en pal** ».

Catherine, notre dévouée secrétaire a pris les couleurs héraldiques correspondantes et les a appliquées. Nous valoriserons nos armoiries au maximum.

Nous ne savons pas qui avait conçu ce blason. Il figure sur le bulletin de mars 1911. L'abbé Dogon fut curé de Marchésieux de 1908 à 1925. Il fut certainement à l'origine du bulletin paroissial et à l'origine des armoiries de la paroisse. Les pommiers à racines d'or et fruité de même ne nous surprennent pas, le cru d'Marchus est réputé depuis des décennies et au début du XXème, chaque maison avait son tonneau et des dizaines étaient vendus dans tout le Centre-Manche (Lessay, Périers, Carentan, Créances, La Haye-du-Puits...). Les couleuvres ne doivent pas nous surprendre davantage. On en rencontre régulièrement sur le haut-pays. Les Roselières des Rouges Pièces en ont aussi. Au début du XXème les landes des Boscqs n'étaient pas encore mises en valeur. Ces landes s'étendaient de la Haiglière, la Brèche à lin, le Haut Boscq, la Mancellière et allaient au-delà de la route de Saint-Lô, vers Saint Martin. Les couleuvres avaient ainsi plus de 150 hectares à leur disposition.

Rappelez- vous et expliquez aux horsains : de sable (noir) aux pommiers à racines d'or et fruité de même et d'or aux couleuvres d'azur (bleu) en pal.



Gérard TAPIN et le conseil municipal
Vous souhaitent une excellente année 2017.